

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019



DELIBERATION N° 1

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 18
Votants : 27

Pour : 27
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Bâtiment
de l'ancienne
gendarmerie –
désaffectation et
déclassement du
bien cadastré
section AZ n° 3 en
vue de la cession
à la Société IDEAL
GROUPE**

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUPIN, A.VALOT, AM BARTHE, M.LORDON, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE,

Membres excusés ayant donné procuration : C.ORDONNES (pouvoir à F.GONZALEZ), C.DUFOUR (pouvoir à AM BARTHE), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE) , S.PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), MJ ESPIAUBE (pouvoir à C.LOUSTALET), J.DUBOURDIEU (pouvoir à JP CRESPO)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : G.ELGART, F.DUPLASSO

Secrétaire de séance : C.DUPIN

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que par une délibération en date du 17 décembre 2018, la Commune a décidé de céder le bien situé 31, Avenue Charles de Gaulle, cadastré section AZ n° 3 d'une contenance de 2 650 m², à la Société IDEAL GROUPE, au prix de 1 420 000 € pour la construction d'un ensemble immobilier de 45 logements.

Ce bien, appartenant au domaine public communal car affecté à un service public (gendarmerie puis mise à disposition de locaux à des associations), doit faire l'objet, préalablement à sa cession, d'une désaffectation puis d'un déclassement.

Monsieur Gilles LASSABE indique que l'ensemble des locaux est désormais inoccupé et vide suite à la fin de la convention de partenariat avec SOLIHA sur ce bâtiment pour des logements d'urgence et le relogement des associations (SICSBT et Amicale Gargalaise à la Gare et dans l'ancienne bibliothèque pour le Centre Culturel et Social Boucau Tarnos).

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Il est précisé que cette désaffectation a été constatée par PV de constat d'huissier dressé par Maître Bertrand ELISSALDE (SELARL BES-RAMONFOUR-ELISSALDE et JUNQUA LAMARQUE, huissiers de justice associés près le Tribunal de Grande Instance de Bayonne et en résidence à Anglet) le 16 septembre 2019.

Dès lors, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le déclassement de ce bâtiment en vue de permettre la vente de celui-ci sans les conditions prévues à la délibération du 17 décembre 2018 ci-dessus visée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **Constate** la désaffectation effective du bien cadastré section AZ n° 3 en tant qu'il n'est plus utilisé à un service public ou à un usage direct du public ;
- . **Décide** de prononcer, conformément à l'article 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le déclassement du bien précité du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal en vue de sa cession prochaine à la Société IDEAL GROUPE ;
- . **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 1^{er} octobre 2019
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 01/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/10/2019